Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"
Rapporteurs : Chantal JOUNEAUX et Ronan OILLIC

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Schéma directeur immobilier des lycées publics - Plan d'actions 2026-2028 et bilan du plan d'actions 2022-2025 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le document qui nous est soumis présente le plan d'actions 2026-2028 du nouveau schéma directeur immobilier des lycées publics bretons (SDI) et le bilan du plan d'actions 2022-2025 du précédent SDI.

Le nouveau SDI, adopté en mars 2025, fixe les grandes interventions sur le bâti des lycées mettant en œuvre les orientations en matière d'aménagement du territoire, d'accessibilité et de fonctionnalité du bâti, d'entretien et de sécurisation des lycées, de sobriété environnementale, de rationalisation des usages et de méthode. Ces grandes orientations sont déclinées en 42 actions opérationnelles.

Conçu pour s'étendre sur 9 ans (de 2026 à 2034), le SDI sera décliné en 3 plans d'actions triennaux. Les perspectives de la démographie lycéenne pour les quinze prochaines années ont conduit la Région à lancer la démarche « Lycées 2040 », qui s'étalera sur les années 2026 et 2027, avec pour conséquence de repousser les investissements structurants sur le prochain plan d'actions.

Le plan d'actions 2026-2028 verra la finalisation et la livraison d'opérations déjà décidées lors du précédent SDI, la poursuite des opérations en matière d'accessibilité des bâtiments, de prévention des risques, d'adaptation aux usages, de prise en compte des enjeux environnementaux, de remise en état du bâti avec une priorisation des locaux pédagogiques et des locaux de travail des agents. Ce plan d'actions se base sur un budget triennal de 322 M€, mais vu le contexte d'incertitude budgétaire pesant sur la Région, il est susceptible d'être ajusté afin de tenir compte de l'évolution financière de la région d'ici 2028.

Le bilan du plan d'actions 2022-2025 met en exergue les réalisations du Conseil régional sur la dernière période du SDI 2016-2025, avec 601 projets réalisés ou engagés, essentiellement autour des axes prioritaires portés par ce SDI, à savoir :

- Axe 1 - restructurer les sites nécessitant une intervention globale d'ampleur ;
- Axe 2 - assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité ;
- Axe 8 - assurer la maintenance des sites,

pour un budget de 492 M€, ce qui porte à plus de 1,2 milliard le budget affecté au SDI 2016-2025. Le bilan met aussi en évidence les actions non prévues dans le plan d'actions mais néanmoins réalisées.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER tient, tout d'abord, à souligner la qualité et la richesse du document présenté avec des annexes qui permettent de voir dans le détail, pour le bilan du plan d'actions 2022-2025, les opérations réalisées ou en cours, par axe prioritaire et, pour chacune, l'enveloppe budgétaire consommée ou allouée, ainsi que des fiches par établissement qui recensent pour chaque établissement les projets réalisés ou en cours, prévus ou pas dans le dernier plan d'actions, ainsi que ceux prévus par le plan d'actions 2026-2028.

Il regrette cependant que les projets prévus dans le prochain plan d'actions ne soient pas toujours accompagnés des montants liés aux opérations. Dans la mesure où le plan est pluriannuel, ne serait-il pas possible d'envisager un chiffrage pluriannuel des différents projets ?

Le CESER note que l'engagement financier prévu pour le début de ce nouveau SDI (322 M€ sur 3 ans) sera en retrait par rapport à la fin du SDI précédent, les investissements structurants étant reportés sur le plan suivant, tout en restant assez proche de l'enveloppe triennale prévisionnelle des plans précédents, soit 330 M€ sur 3 ans.

Le CESER partage l'objectif d'équilibre prôné en matière d'aménagement du territoire. La démarche « Lycées 2040 » visant à mesurer les impacts des évolutions démographiques est à saluer et il apprécie le lien qui est fait avec le plan d'actions 2026-2028. Il comprend la volonté du Conseil régional de passer par une phase de diagnostic, et il y apportera sa contribution. Cela étant, il alerte sur la nécessité de ne pas prendre trop de retard dans les travaux, et il aimerait ainsi avoir des précisions sur la façon dont le Conseil régional envisage de passer du diagnostic au plan d'actions 2029-2031.

S'agissant du « bâti adapté aux usages », le CESER comprend la priorité donnée aux différents types de locaux pédagogiques visant à améliorer le cadre pédagogique pour les élèves, pour les enseignants et pour les agents.

Le CESER note avec intérêt les références claires aux différents plans structurants adoptés par la Région au cours des dernières années avec des données sur leur mise en œuvre et les avancées par rapport aux objectifs à atteindre, dans le bilan 2022-2025 et dans les prévisions pour 2026-2028. Ces plans ont tous un impact sur la politique patrimoniale des lycées :

- Agenda de mise en accessibilité programmé - Ad'ap adopté en 2015,
- Plan internat initié en 2018,
- Plan énergie lycées adopté en 2019,
- Plan solaire – Photovoltaïque adopté en 2022,
- Plan vélo adopté en 2022,
- Politique du « Bien manger pour tous ».

Concernant le plan internat, le CESER prend acte que le budget dédié *« aura vocation à être plus élevé dans les deux futurs plans d'actions* ». Le budget des internats étant corrélé à la démarche « Lycées 2040 », il approuve cette priorisation, et suivra avec attention les opérations à venir.

S'agissant de l'accessibilité des lycées, le CESER approuve l'objectif d'atteindre « 100 % à terme de bâtiments ERP accessibles ou praticables ». Cependant il regrette de ne pas avoir une échéance plus précise quant à la fin des travaux d'autant qu'il est noté dans le bilan 2022-2025 qu'il y a, au 12 août 2025, 293 bâtiments ERP accessibles. Les lycées représentant 942 ERP, il reste un gros travail à réaliser. Or, le document évoque seulement une trentaine d'opérations nouvelles qui seront lancées d'ici 2028 pour un budget de 18 M€ ; cette enveloppe est très légèrement en baisse par rapport à la période 2022-2025 durant laquelle 32 opérations ont été réalisées pour un montant de 19 M€. Le CESER s'interroge sur cette baisse alors que l'Agenda de mise en accessibilité programmé (Ad'ap) a déjà vu sa réalisation reportée avec une prorogation jusqu'en avril 2028. Il rappelle par ailleurs sa mise en garde posée dès 2020 de voir le critère de praticabilité se substituer à celui d'accessibilité. Il avait écrit : « *il ne faudrait pas que le critère de « praticabilité » vienne se substituer à celui d'accessibilité* ».

S'agissant des obligations du propriétaire en termes de sécurisation des lycées et de prévention des risques sanitaires, le CESER apprécie les données fournies dans le bilan du plan d'actions 2022-2025 qui démontrent des évolutions notables. Avec des opérations qui se poursuivent dans le plan d'actions 2026-2028 et notamment l'engagement de 100 % des lycées dotés d'un Plan particulier de mise en sécurité (PPMS) au 1er semestre 2026 et celui d'une sécurisation périmétrique de la moitié du parc immobilier des lycées d'ici fin 2028. Concernant plus précisément la concentration en radon et la présence d'amiante, si le CESER note avec satisfaction que le nombre de bâtiments identifiés comme non conformes en matière de radon est en diminution (il en reste toutefois 63), il demeure inquiet quant à la présence d'amiante dans les établissements tout en reconnaissant les travaux réalisés pour remédier à la situation. Le CESER salue par ailleurs la poursuite de la démarche Qualité de l'air intérieur.

Concernant les enjeux environnementaux, le CESER note avec intérêt l'adoption prévue au premier semestre 2026 d'un éco-référentiel des lycées bretons, point qu'il avait d'ailleurs souligné dans son avis sur le SDI (mars 2025) et se retrouve dans les objectifs affichés pour ce premier plan d'actions. Le CESER apprécie les avancées réalisées en

la matière dans la période 2022-2025 avec la poursuite du Plan énergie lycées, la mise en œuvre du Plan solaire – Photovoltaïque et diverses actions telles que la végétalisation, la renaturation des espaces ainsi que le déploiement des « mobilités douces » (plan vélos par exemple) ; des opérations qui vont se poursuivre sur la période à venir. Cependant, au regard de l'urgence en matière de changement climatique et de la nécessaire adaptation des locaux pour améliorer les conditions d'accueil de tous les usagers des lycées, le CESER s'interroge sur la date mise en avant – 2027 – pour conduire le diagnostic de vulnérabilité climatique sur l'ensemble des lycées. Ne serait-ce pas possible dès 2026 ?

Comme annoncé dans le SDI et en corrélation avec la démarche « Lycées 2040 », le plan d'actions 2026-2028 revient sur l'objectif de rationalisation et de mutualisation du bâti en notant que seules les actions déjà engagées seront conduites, d'autres le pouvant sur les plans qui suivront et seront basés sur les résultats de la démarche. Si le CESER porte un intérêt réel à la mutualisation, il rappelle avoir posé certaines conditions dans son avis de mars dernier sur le SDI. Par ailleurs, il contribuera sur le sujet des conséquences de la baisse de la démographie lycéenne à horizon 2040 et s'efforcera d'apporter des éléments de réflexion sur la mutualisation des usages des locaux.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants en lien avec le Conseil régional :

- la démarche « lycées 2040 » et ses implications
- les avancées de l'agenda de mise en accessibilité programmé
- la prise en compte des enjeux environnementaux via le nouvel éco-référentiel.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Agir pour nos lycées publics - Schéma directeur immobilier des lycées publics - Plan d'actions 2026-2028 et bilan du plan d'actions 2022-2025 »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

Intervention de Marie-Christine LE GAL

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Le rapport « Agir pour nos lycées publics » illustre la responsabilité considérable qui incombe à la Région Bretagne dans l'adaptation de l'offre de formation et du parc immobilier des lycées publics. Le MEDEF Bretagne souhaite saluer la cohérence de ce document avec les défis que nous identifions depuis plusieurs années : évolution démographique, soutenabilité de la dépense publique, nécessaire lisibilité pluriannuelle de l'offre de formation et impératif d'adapter les infrastructures scolaires aux besoins des territoires, des jeunes et des entreprises.

Dans un contexte de tension budgétaire que nul n'ignore, nous tenons à insister sur l'urgence d'adapter l'appareil de formation aux évolutions démographiques de la Bretagne. La démarche Lycées 2040 — qui analysera les taux d'occupation, les scénarios de regroupements, les impacts territoriaux et les possibilités de mutualisations — nous semble particulièrement pertinente. Elle constitue une réponse responsable et anticipatrice face à la baisse tendancielle du nombre de lycéens et aux contraintes financières pesant sur les collectivités. À ce titre, nous apportons notre plein soutien aux travaux prévus en 2026 et 2027 qui prépareront les décisions structurantes de la prochaine décennie, voire avant.

Le MEDEF Bretagne soutient toutes les démarches permettant d'accroître les synergies, qu'il s'agisse de mutualisations entre établissements d'un même réseau, entre lycées et établissements supérieurs, ou entre formation initiale et continue. Les études d'occupation prévues dans le cadre de Lycées 2040 constituent un outil indispensable pour objectiver les capacités, optimiser le bâti et identifier des rationalisations possibles, dans l'intérêt de la soutenabilité financière et de l'efficacité de la dépense publique.

Nous souhaitons également souligner que l'adaptation du parc immobilier et de la carte des formations doit s'articuler étroitement avec les besoins économiques des territoires. La Bretagne connaît aujourd'hui des tensions majeures dans de nombreux métiers industriels, numériques, agroalimentaires ou du bâtiment. Le rapport rappelle que les investissements immobiliers sont orientés vers l'adaptation des locaux pédagogiques et la modernisation des ateliers techniques. Nous encourageons à renforcer encore cette logique : les choix de rationalisation et de transformation des lycées doivent soutenir prioritairement les filières porteuses d'emploi, permettre des environnements pédagogiques adaptés aux nouvelles compétences (numérique, transition énergétique, sobriété, maintenance) et favoriser des projets mutualisés associant entreprises, organismes de formation et établissements scolaires.

Je vous remercie de votre attention.